

53



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le vendredi 3 juin 2011

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le vendredi 3 juin 2011

9 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition demandant que les terres de la Couronne soient durables ainsi que gérées de manière à maintenir, voire à augmenter, les allocations aux usines et à se conformer aux normes mondiales de certification forestière. (Pétition 103.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision d'abolir le crédit d'impôt pour production cinématographique. (Pétition 104.)

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 105.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de Grand Manan contre la fermeture projetée du magasin de la Société des alcools de Grand Manan. (Pétition 106.)

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, 2010*.

Après les questions orales, le président demande aux parlementaires d'être plus respectueux les uns envers les autres et de rehausser le décorum à la Chambre.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Blais :

46, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*.

M. Collins donne avis de motion 91 portant que, le jeudi 9 juin 2011, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward propose un salaire minimum à deux niveaux pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail refuse de mener une consultation qui vaille auprès des

nombreuses parties prenantes que toucherait directement une telle modification du régime de salaire minimum ;

attendu qu'un salaire minimum à deux niveaux porte directement atteinte aux personnes salariées les plus vulnérables ;

attendu que le gouvernement Alward montre qu'il a deux poids, deux mesures en faisant des nominations entachées de favoritisme à des postes très rémunérateurs pour des membres de l'équipe de campagne conservatrice, tout en essayant de réduire le salaire des personnes au plus faible revenu gagné ;

attendu qu'un salaire minimum à deux niveaux donnera lieu à une discrimination contre de nombreux membres de la société, y compris les femmes et les jeunes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de rejeter toute démarche visant à instaurer un salaire minimum à deux niveaux au Nouveau-Brunswick.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 32, 35 et 36.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mardi 7 juin 2011, la deuxième lecture des projets de loi 44 et 45 sera appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 25, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier* ;
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes* ;
- 31, *Loi modifiant la Loi d'interprétation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 11 h 4, reprend à 11 h 7 sous la présidence de M. C. Landry

La séance, suspendue à 12 h 12, reprend à 12 h 19 sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

32, *Loi concernant les Lois révisées de 2011* ;
35, *Loi référendaire*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

36, *Loi constituant Investir Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 87	(2 juin 2011) ;
réponses aux pétitions 50, 53 et 59	(2 juin 2011).